

DELIBERATION N° 84/03-09 : OUVERTURE ET TRANSFERTS DE CREDITS : SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT/EXERCICE 1983

Monsieur BRUNGARD informe l'Assemblée que des régularisations de crédits doivent être faites, pour plusieurs programmes d'investissement au budget 1983.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS :

. Section d'investissement :

16 500 F du programme 52/80 (Aménagements paysagers divers) article 235 au programme 52/80 article 2330.

12 000 F du programme 05/82 (matériel de voirie) article 2147 au programme 03/82 (matériel technique) article 2147

- L'OUVERTURE DE CREDITS COMPLEMENTAIRES :

. Section de fonctionnement :

1 071 F au compte 624

60 900 F au compte 6810 (dépenses)
compte d'amortissement

. Section d'investissement :

60 900 F au compte 1381 (recettes) compte d'amortissement,

201 005 F au programme 14/82 article 235 : Reversement participations Saint-Blaine à la Régie de Télédistribution,

425 000 F au programme 10/81 article 2322 : Construction Ecole maternelle J. Prévert,

9 800 F au programme 11/78 article 2325 : Grosses réparations de l'Eglise,

3 600 F au programme 32/78 article 2325 : Rénovation Maison Emile Gallé.